



Décision de radiodiffusion CRTC 2006-272

Ottawa, le 30 juin 2006

Durham Radio Inc.
Oshawa (Ontario)

Demande 2005-1452-2
Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-52
25 avril 2006

CKDO Oshawa et son émetteur CKDO-FM-1 Oshawa – renouvellement de licence

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CKDO Oshawa et son émetteur CKDO-FM-1 Oshawa, du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2013.
2. Le Conseil a reçu une intervention à l'appui de cette demande.
3. La licence sera assujettie aux **conditions** énoncées dans *Nouveau formulaire de licence pour les stations de radio commerciales*, avis public CRTC 1999-137, 24 août 1999.
4. Conformément à *Mise en œuvre d'une politique d'équité en matière d'emploi*, avis public CRTC 1992-59, 1^{er} septembre 1992, le Conseil encourage la titulaire à tenir compte des questions d'équité en matière d'emploi lors de l'embauche du personnel et en ce qui a trait à tous les autres aspects de la gestion des ressources humaines.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>